



MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES PROMOTEURS DE MANIFESTATIONS PROMOTIONNELLES EN CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre de l'élaboration du calendrier annuel des manifestations promotionnelles prévues en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2020, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME informe les promoteurs de manifestations promotionnelles, que **les demandes d'autorisation sont recevables du 15 juillet au 15 octobre 2019 délai de rigueur.**

A cet effet, tous les promoteurs de manifestations promotionnelles sur toute l'étendue du territoire national, désireux de voir leur activité inscrite au Calendrier 2020, sont priés de déposer leurs demandes d'autorisation auprès du service courrier dudit Ministère sis au 4ème étage de l'Immeuble POSTEL 2001, au Plateau pour examen.

Infoline : **20 22 95 28 / 57 72 64 88 / 07 85 57 25**

Site web : **www.commerce.gouv.ci**

Souleymane DIARRASSOUBA

Immeuble Postel 2001, 18^{ème} étage
BP V 142/143 Abidjan Tél: (+225) 20 22 95 28
E-Mail: info@commerce.gouv.ci